

Taxe d'accise

secteur; ce n'est pas nouveau. Tout ce qui l'intéresse, c'est de toucher l'argent; chacun pour soi et Dieu pour tous.

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, j'interviens brièvement au sujet de la motion n° 36 qui supprime l'article 43 prévoyant une taxe sur le gaz naturel et sur les liquides extraits du gaz naturel. Je veux parler des répercussions que cette taxe aura pour ma ville de Medicine Hat, et ajouter mes commentaires à ceux que nous avons déjà entendus sur les conséquences qu'elle aura pour les régions rurales de l'Alberta ou en fait pour tout agriculteur qui se sert du gaz naturel ou d'engrais. L'effet de cette taxe sur ce groupe est incroyable.

C'est l'une des deux taxes sur le gaz naturel qui sont injustes pour ma ville de Medicine Hat. Cette ville moderne de 40,000 habitants doit sa naissance il y a une centaine d'années à la découverte, à l'exploitation et à l'utilisation du gaz naturel. Medicine Hat est probablement la seule ville canadienne qui a eu l'intelligence et la prévoyance de développer et d'acquiescer ses propres services publics, y compris le développement de l'énergie électrique.

Je rappelle au ministre d'État aux Finances (M. Bussièrès) le mémoire très raisonnable qu'ont présenté au comité le maire Ted Grimm et le conseiller Ken Sauer de Medicine Hat sur les répercussions de ces deux taxes, surtout celle-ci, sur notre ville. Ils ont pertinemment fait observer que pareille taxe sur un service public appartenant à une municipalité est sans précédent.

Le montant de la taxe depuis qu'elle s'applique s'élève à presque 3 millions de dollars. La ville l'a payée chaque mois contre son gré. Le maire et le conseil municipal sont d'avis que la ville n'est pas tenue de la payer.

Je cite un bref extrait de la réplique du gouvernement au mémoire que le conseil municipal a présenté au comité. Voici cet extrait:

Exempter la ville de Medicine Hat créerait un précédent qui justifierait d'exempter tous les autres services publics tels que la société d'énergie hydroélectrique de la Colombie-Britannique et la société d'énergie de la Saskatchewan. L'application de la taxe en serait gravement restreinte.

C'est ainsi que le gouvernement a évalué le mémoire de la ville. Je soutiens que cela n'établirait pas un précédent car l'Hydro de la Colombie-Britannique et la Société d'énergie de la Saskatchewan ne sont pas des services d'utilité publique qui appartiennent à une ville ou quoi que ce soit d'approchant. Il est plutôt ridicule de réagir de cette façon aux arguments logiques qu'on trouvait dans ce mémoire présenté au comité.

Je veux dire quelques mots des répercussions qu'aura cette taxe dans les régions rurales de l'Alberta et particulièrement sur les agriculteurs. Je rappelle à la Chambre, et spécialement au ministre, que lors de sa comparution devant le comité, la Federation of Alberta Gas Co-ops s'est dit préoccupée des graves répercussions que cette taxe aura immédiatement sur le coût des engrais, car le gaz naturel entre dans la fabrication de la plupart. Elle a très justement signalé que cette taxe augmenterait considérablement le prix de revient des produits alimentaires qui ont tant d'importance de nos jours. Elle a aussi présenté une requête très raisonnable en demandant que l'on prolonge de 60 jours le délai prévu pour le paiement de la taxe. Je vous renvoie encore à l'évaluation que le gouvernement a fait de cette demande que deux autres députés ont déjà mentionnée. Je cite:

Bien que l'on puisse être facilement tenté d'accéder à cette demande, d'autres contribuables pourraient également en présenter de semblables. Par exemple, les distributeurs de gaz reçoivent souvent au cours de l'été des quantités de gaz sur lesquelles ils paient la taxe et qu'ils stockent pour les distribuer plus tard aux consommateurs. Une prolongation du délai prévu pour le paiement de la taxe qui s'appliquerait à tous les contribuables entraînerait des pertes de revenu élevées.

Je prétends pour ma part, avec le plus grand respect, qu'une prolongation du délai n'entraînerait aucune perte de revenu. Il y aurait une période d'attente au début, ensuite, le gouvernement percevrait régulièrement les taxes. C'est aussi simple que cela. Je cite encore un passage de l'évaluation:

Étant donné que la taxe fédérale ne s'applique pas au niveau de la vente au détail, il n'est pas possible de faire correspondre la date du paiement de la taxe à celle où le dernier consommateur achète le produit. Les entreprises considèrent généralement comme acceptable le délai moyen de 45 jours avant paiement de la taxe fédérale.

Je dois ajouter que les coopératives gazières rurales et les consommateurs ruraux ne stockent pas le gaz avant de l'utiliser. Il leur est fourni par un énorme réseau de distribution qui l'achemine continuellement. Ils l'utilisent continuellement. Le commentaire sur cette demande, très raisonnable, que l'on trouve dans l'évaluation du gouvernement passe complètement à côté de la question. Je prie instamment le ministre d'État (Finances) de la reconsidérer.

Enfin, je voudrais dire encore quelques mots sur ce mémoire de la Federation of Gas Co-ops. Les représentants de cette entreprise ont signalé que cette taxe ainsi que l'impôt sur les revenus pétroliers et gaziers nuisent au Programme énergétique national et au programme de remplacement du pétrole actuellement en cours, ne serait-ce que parce que le gouvernement hausse le prix du gaz à la source. Cela n'aide sûrement pas à promouvoir un programme louable visant à remplacer le pétrole par le gaz naturel. Il me semble que l'on complique tout en relevant le prix du gaz à la source, avant même qu'il n'entre dans le pipe-line. Ce n'est pas la façon de promouvoir cette mesure par ailleurs fort louable.

• (1740)

En terminant, je voudrais rappeler à la Chambre l'offre très généreuse faite par la Fédération des coopératives gazières de l'Alberta d'aider les autres provinces à effectuer le remplacement, notamment dans les régions rurales, en s'appuyant sur son expérience dans la transmission du gaz à plus de 80 p. 100 des usagers ruraux en Alberta. C'est une offre très généreuse et je crois qu'il convient de les en féliciter.

Le ministre d'État aux Finances est à son siège pour participer au débat, mais je me demande bien où est le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). Il brille par son absence. Nous en sommes à la fin du débat sur cette mesure, et s'il en est un qui devrait être à la Chambre pour y participer, c'est bien lui.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux à mon tour de prendre la parole au sujet de cet ensemble de motions et d'exprimer de nouveau au nom de mon parti la fureur que nous ressentons lorsque nous discutons ce genre de problèmes. Il se trouve en effet, monsieur l'Orateur, que je me rappelle très distinctement les deux groupes qui ont témoigné devant le comité des finances que présidait une personne des plus compétentes. Ces représentants m'apparaissaient comme des personnes réfléchies qui avaient consacré beaucoup de temps et d'effort à préparer des exposés sérieux. Ils ont présenté ces exposés dans un esprit très positif et, me semble-t-il, plutôt optimiste. Ils représentaient la ville